



École de Musique et de Danse du Pays d'Argonne

Tarifs 2018/2019

Cotisation annuelle :

13,50 € par famille

Musique

Musiciens de l'Harmonie270 €

Élève de Sainte-Menehould

Instrument d'Harmonie432 €

Autre instrument594 €

Élève extérieur

Instrument d'harmonie540 €

Autre instrument648 €

Supplément de 140 € pour les cours d'instrument de
45 minutes / semaine.

Éveil musical (5 ans) 130 €

Formation musicale découverte 184 €

Formation musicale seule238 €

Chorale (1h45)87 €

Danse

Éveil danse (5/6 ans) 1re année 184 €

Éveil danse (6/7 ans) 2e année270 €

Danse Jazz à partir de 7 ans)270 €

Danse Jazz Street Dance270 €

Danse Classique270 €

Danse Adulte (1h30)324 €

Réduction Harmonie

Toute personne participant à l'harmonie bénéficie de la réduction de l'harmonie sur son premier instrument.

- Dans le cas de la pratique d'un 2e instrument, le tarif appliqué sera le tarif ménéhildien.
- Tout instrument supplémentaire sera soumis à la tarification normale.

Les réductions de l'harmonie sont individuelles et ne peuvent être transmises à un autre membre de la famille ou à une autre activité que la musique.

Les élèves entrant en 2e cycle qui ne souhaitent pas participer à l'harmonie ne bénéficieront plus des avantages accordés aux instruments d'harmonie.

Réductions (hors Harmonie et Chorale)

- 2 activités au sein d'une même famille : 5%
- 3 activités au sein d'une même famille : 10%
- 3 activités au sein d'une même famille : 20%

Paiement des redevances

- Prélèvements automatiques mensuels, au jour de votre convenance.
- 3 chèques déposés en début d'année correspondant au montant d'une redevance trimestrielle, débités au 5 du 1er mois de chaque trimestre.
- Titres sociaux (Passeports Loisirs, bons CAF, etc.). Se renseigner à l'accueil pour plus de précisions.